

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1966)

**Rubrik:** Amérique latine

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 2. AMÉRIQUE LATINE

### **Cuba**

Afin de prendre contact avec les dirigeants de la Croix-Rouge cubaine et de se rendre compte des réalisations de cette Société nationale, M. P. Jequier, délégué général pour l'Amérique latine, a séjourné à la Havane du 9 au 16 décembre 1966. Ses entretiens avec M. Gilberto Cervantes Nuñez, Président de la Croix-Rouge cubaine, lui ont confirmé l'importante activité déployée par cette Société. La Croix-Rouge cubaine s'occupe notamment d'un vaste service d'ambulances (200 véhicules répartis dans toute l'île). Plus de 300 postes de premiers secours, installés dans toutes les provinces du pays, sont également administrés par la Croix-Rouge cubaine.

L'intérêt que ne cesse de porter le CICR à la question des détenus politiques a fait l'objet d'une démarche de M. Jequier auprès du Ministère des Affaires étrangères. Toutefois, les autorités cubaines n'ont pas estimé devoir donner suite aux demandes qui leur ont été faites et qui auraient permis au délégué du CICR de visiter les lieux de détention.

D'autre part, l'offre d'envoyer des médicaments dans les établissements où sont hospitalisés certains de ces détenus n'a été acceptée ni par la Croix-Rouge cubaine, ni par le représentant des autorités.

### **République Dominicaine**

Une année après les graves événements qui se sont déroulés dans ce pays, M. Jequier a passé une semaine à Saint-Domingue.

Cette visite lui a permis de constater que la Croix-Rouge dominicaine a repris ses activités traditionnelles du temps de paix. Le Président actuel de la Croix-Rouge dominicaine, M. Manuel E. Saladin Velez, et tout le personnel de l'institution, après les dures expériences de l'année précédente, sont animés du même esprit d'entraide et de sacrifice qui permet à cette Société nationale de poursuivre une œuvre indispensable et bienfaisante.

En plus de ses tâches habituelles, la Croix-Rouge dominicaine porte un grand intérêt à l'établissement, à l'activité et au dévelop-

pement d'un atelier pour la fabrication de prothèses pour invalides civils et militaires, aujourd'hui installé à Saint-Domingue avec l'aide des Nations Unies.

## **Vénézuéla**

Plusieurs demandes concernant le sort de guerrilleros arrêtés en Amérique latine lui étant parvenues, le CICR a chargé M. Jequier, de passage à Caracas, de demander aux autorités vénézuéliennes l'autorisation de visiter certaines personnes emprisonnées pour activités subversives et opposition politique.

Cette autorisation lui ayant été accordée, le délégué général du CICR a visité, le 18 novembre, la prison de la Caserne de San Carlos à Caracas. Il a pu s'entretenir librement avec les détenus politiques et examiner les conditions dans lesquelles ces personnes sont internées.

### **3. ASIE**

## **Cambodge**

La frontière entre la République du Vietnam et le Cambodge est le théâtre d'incidents fréquents causant de nombreuses victimes civiles et militaires ainsi que d'importants dégâts matériels.

Pour aider la Croix-Rouge cambodgienne à venir en aide aux victimes de ces incidents, le CICR a chargé son délégué général pour l'Asie, M. André Durand, de remettre à cette société une somme de 28.000 francs suisses.

## **Inde et Pakistan**

Les délégations, envoyées lors des hostilités d'août et septembre 1965 auprès des deux parties, ont poursuivi, durant les premiers mois de 1966, leur assistance aux prisonniers de guerre et internés civils détenus de part et d'autre, ainsi qu'aux réfugiés et personnes déplacées.

Dès le mois de mars, la normalisation progressive des relations entre les deux pays a permis au CICR de réduire sa mission et de